

Séance du 09 JUIN 2023



L'an deux mil vingt-trois le neuf juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BALLARINI, Maire

Présents : Jean-Louis BALLARINI, Maire, Nicole SEVESTRE 1^{ère} adjointe, René ECKENFELDER 2^{ème} adjoint, Alain LURION, Gautier KALMÉS, Pierre BERTRAND, Edith BOHRER-JAUZE

Excusés : Fabienne RESTELLI, Martine POINSIGNON-COSTA et Michel ARTISSON,

Procurations : Martine POINSIGNON-COSTA procuration à Fabienne RESTELLI procuration à René ECKENFELDER.

Date de la convocation : 02/06/2023

Date de l'affichage : 02/06/2023

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 9

Nombre de conseillers absents : 1

Nombre de procuration : 2

Madame Nicole SEVESTRE est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance est ouverte à 18h30 et invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du délégué et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023

Après la désignation des délégués, le maire, donne lecture de l'ordre du jour :

- Compte rendu séance du 04 mai 2023
- Rapports annuels sur les prix et la qualité du service (RPQS) pour 2021 de l'Eurométropole de Metz
- Renouvellement bail de chasse 2024 - 2033 : choix du type de la consultation
- Divers

DCM 2023/31 : Approbation du procès-verbal du 04/05/2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 04/05/2023

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DCM 2023/32 : Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service Public pour 2021 de l'Eurométropole de Metz

Le Maire donne lecture des rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service Public 2021 : pour les Déchets Ménagers et Assimilés, l'assainissement et le service de l'eau de l'Eurométropole de Metz.

Le conseil municipal, prend acte de ces rapports

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DCM 2023/33 : Renouvellement bail de chasse 2024-2033 : choix du type de la consultation

L'article L 429-13 du Code de l'Environnement prévoit deux modes de consultation (obligatoire des propriétaires fonciers soit :

- Par une réunion des propriétaires intéressés
- Soit par une consultation écrite des propriétaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- De choisir le principe de la réunion pour la consultation des propriétaires intéressés.
- De fixer la date du **mardi 22 août 2023 de 10h00 à 12h00** pour inviter les propriétaires à se présenter en mairie afin de se prononcer sur l'affectation à donner au produit du bail de la chasse communale pour la nouvelle période de location comprise entre le 02 février 2024 et le 1^{er} février 2033.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

La séance est levée à 19h05.

Le Maire



Jean-Louis BALLARINI

La secrétaire de séance



Nicole SEVESTRE